

FORMATION CSE (COMITE ENTREPRISE) PLUS DE 50 SALARIES

Objectifs : Identifier les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance / Maîtriser les nouvelles attributions et les règles de fonctionnement du CSE / Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective / Planifier les étapes de la mise en place du CSE dans son entreprise

Public/prérequis : Ressources humaines/ représentants du personnel

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : entre 5 et 10 participants **Durée :** 14 heures **Prix de vente :** 2240 €/session + 0,57 € du km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1) La composition du comité social et économique

- Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise
- Les principales différences par rapports aux anciennes instances
- Le bureau du CSE

2) Les moyens des élus du CSE

- Les locaux
- La libre circulation
- Les heures de délégation
- Les outils de communication
- Le statut de salarié protégé
- L'accès au document unique de prévention des risques et aux registres de l'entreprise

3) Le fonctionnement pratique du CSE

- Le fonctionnement du comité
- Les ordres du jour
- La rédaction des PV
- Le délit d'entrave
- Le règlement intérieur du CSE

4) Le rôle de réclamation des membres du CSE

- La nuance entre réclamation et revendication
- La présentation des réclamations à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- Le droit d'alerte
- Les relations avec l'inspecteur du travail
- La préparation des réunions

5) Le rôle économique et professionnel du CSE

- Le double positionnement de l'employeur
- Les domaines d'information
- L'analyse des documents comptables de l'entreprise
- Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache
- Les 3 consultations périodiques
- Le droit d'alerte économique
- La BDES (base de données économique et sociale)
- La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur

6. Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles)

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les principes de comptabilité des ASC
- Les modalités de décisions concernant les ASC



NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

